



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE **portant sur le projet de déclaration de projet emportant mise en** **compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de** **Sussargues**

Par arrêté n° 2023-0036, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du mercredi 28 juin 2023 à 09h00 au lundi 31 juillet 2023 17h00 inclus** (soit 34 jours consécutifs), afin de recueillir les observations et propositions du public sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Sussargues. Cette procédure d'adaptation du document d'urbanisme communal a pour but de permettre, à terme, la création d'un parc d'activités économiques de part et d'autre du complexe sportif Jules RIMET situé à l'entrée Sud de la commune. Les modifications à apporter au PLU consistent :

- En la création d'une zone à urbaniser à vocation économique (AU2),
- En la création d'un nouveau règlement propre à cette zone AU2,
- En la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le périmètre de la zone AU2 à créer,
- En l'adaptation de certaines orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Conformément aux dispositions des articles L.104-6 et R.104-22 du code de l'urbanisme, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et son évaluation environnementale, ont été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Occitanie qui n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti. L'information relative à cette absence d'observations a été publiée sur le site internet de la MRAe Occitanie le 09 mars 2023.

Par décision n° E23000050/34 en date du 27/04/2023, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Philippe ORIGNY, commissaire divisionnaire de police, retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à cette enquête publique.

Monsieur le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Sussargues située 36 Grand Rue Louis Bouis 34160 Sussargues :

- le mercredi 28 juin 2023 de 09h00 à 12h00,
- le vendredi 07 juillet 2023 de 14h00 à 17h00,
- le lundi 31 juillet 2023 de 14h00 à 17h00.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- à la Mairie de Sussargues (36 Grand Rue Louis Bouis 34160 Sussargues), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir jusqu'au 07 juillet 2023 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, le lundi et le vendredi de 15h à 17h, le mardi et le jeudi de 15h à 19h et à partir du 10 juillet 2023 (horaires d'été) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.
- au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus - 34961 Montpellier), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<https://participer.montpellier.fr>) et sur le site internet de la Commune de Sussargues (<https://www.ville-sussargues.fr>). Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Sussargues et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir à l'hôtel de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante :
« Monsieur le commissaire enquêteur
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Sussargues
Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus, CS 39556 - 34961 Montpellier
cedex 2 »
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://participer.montpellier.fr>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr>.

La personne responsable de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Sussargues est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur ce dossier auprès de la Direction Déléguée de l'Aménagement Métropolitain (DDAM – 04.67.13.60.00) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le

dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'à la Mairie de Sussargues, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr> . L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Sussargues, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.